

**Zeitschrift:** Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

**Herausgeber:** Visarte Schweiz

**Band:** - (1907)

**Heft:** 67

**Rubrik:** Correspondance des sections et des sociétaires

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 07.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

sions sur les propositions faites etc., devraient être prises par l'assemblée des délégués.

La section de Lucerne se permet de proposer définitivement :

1. L'assemblée des délégués a plein pouvoir de prendre des décisions *définitives* sur toutes les propositions, questions, etc. (y compris les changements de statuts) qui figurent à l'ordre du jour.

2. Le but principal de l'assemblée générale est désormais de réunir en joyeuse compagnie autant de membres de notre société que possible. Les pénibles séances, qui duraient 3 heures ou plus et qui ne produisaient en général pas grand chose, sont changées en petites séances d'une demi-heure de durée. Le président central et le trésorier donnent chacun un petit rapport et on fait lecture des décisions prises la veille par l'assemblée des délégués.

De cette façon on aura le temps de se voir, de causer avec ses amis et de faire des connaissances, ce qui sera bien plus utile pour la société et en même temps plus agréable pour les participants.

Hans EMMENEGGER,  
Section de Lucerne.

## CORRESPONDANCE DES SECTIONS ET DES SOCIÉTAIRES

### ZURICH

Nous publions ci-dessous la fin de la lettre de M. Righini dont nous avons publié des extraits dans un autre numéro.

Zurich, 4 mars 1907.

Au sujet des tractanda de l'assemblée générale, la section de Zurich s'en réfère à son vote déjà indiqué : la cotisation annuelle est élevée à 10 francs. Les dames-artistes sont acceptées dans notre Société aux mêmes conditions que les artistes. (La section de Zurich n'a toujours aucune frayeur du « péril féminin »). L'assemblée générale élit le Président central. L'art. 49 des statuts doit être modifié de façon que l'assemblée générale puisse s'occuper des modifications des statuts, pour autant que la proposition que cela concerne aura été soumise aux délibérations des sections 3 mois au moins avant l'assemblée générale. Pour ce qui est de notre vœu au sujet d'une augmentation de pouvoir des délégués, nous n'y voyons aucune contradiction avec notre motion modifiant l'art. 49. Voici notre vœu : faire des délégués de véritables plénipotentiaires, qui — après discussion sur la ligne à suivre — puissent prendre des résolutions sans être irrévocablement liés à leurs instructions, lesquelles reposent souvent sur l'ignorance de l'état des choses. Ils peuvent aussi utilement alléger le travail de l'assemblée générale qui naturellement prend les décisions ayant force de loi.

La section de Zurich tient ferme à son vœu mais biffe le passage : sanction réservée à la section. Le paragraphe *b* de l'art. 5 des statuts doit être ainsi conçu : Il a à fournir la preuve qu'il, etc., a pris part, soit à une exposition nationale suisse (*eidg Nationalausstellung*), soit à une exposition dont le jury se constitue selon les mêmes règles, soit à une exposition internationale étrangère.

La section de Zurich maintient sa motion :

Notre société organisera cette année une exposition particulière. Au point de vue de l'époque, il nous semble, — ainsi que nous nous sommes déjà permis de vous le faire remarquer — que novembre est trop tardif (journées courtes, mauvaise lumière, frais de chauffage, etc.). En tant que cela concerne Zurich il y a possibilité — sinon absolue certitude — d'obtenir les locaux du Musée Industriel (*Kunstgewerbemuseum*) pour septembre et octobre ; on devra aussi considérer le Pavillon de la Tonhalle (15 sept. 15 oct.) Nous avons encore pensé à une époque plus rapprochée, le mois de juillet ; mais c'est l'époque des fêtes scolaires, des villégiatures, de plus, pendant 45 jours, du Tir fédéral ; bref, c'est le mois le moins favorable. Une époque plus rapprochée encore paraît à la section absolument défavorable, car toute l'entreprise demande de sérieux préparatifs. Quant à la question du jury, etc., la section de Zurich s'est exprimée par écrit le 18 décembre 1905 : il faut un jury central dans lequel chaque section soit représentée et qui fonctionne aussi pour l'arrangement des œuvres à exposer. Elle s'est prononcée contre le droit d'exposer un « *Frei-Bild* » (voir la dite lettre).

### NEUCHATEL

Monsieur et cher collègue,

Dans sa séance d'hier au soir, la section de Neuchâtel a émis les vœux suivants quant aux différents points mis en discussion par l'Art Suisse.

1. Règlement de la Commission féd. des B.-A. Il est regrettable qu'aucun exemplaire de ce règlement n'ait été communiqué. Au reste, ce règlement ayant été signé et approuvé par le Conseil fédéral, nous ne saurions émettre que des vœux pieux. Toutefois, comme il est important de connaître les nouveaux statuts de la Comm. des B.-A., nous vous serions obligés de nous les faire parvenir.

2. Tout en reconnaissant l'intérêt qu'il y aurait à pouvoir visiter l'exposition de Genève, nous estimons qu'il serait regrettable et préjudiciable aux intérêts de la Société de renvoyer l'assemblée générale en septembre.

3. Nous maintenons notre adhésion à la cotisation fixée à : 10 fr.

4. L'inscription au registre du commerce ne saurait exiger la nomination du président central à l'Ass. générale, preuve en est que nombre des sociétés inscrites au dit registre procèdent différemment. Nous estimons que le meilleur parti à prendre pour simplifier l'élection du président serait que toutes les sections se rallient à l'idée de la proposition de M. Röthlisberger insérée dans le dernier n° de l'Art Suisse. Le Comité central élu de cette façon, malgré les frais qui pourraient en résulter, assurerait un fonctionnement beaucoup plus normal et continu dans sa direction que le système actuel. Les membres du Comité étant rééligibles pourraient former un noyau stable, au courant des intérêts de la société et pouvant donner suite à ses idées. Le contact entre les sections serait ainsi maintenu, et partant la vie de la société serait autrement plus nourrie.

La rédaction de la motion Röthlisberger gagnerait à être revue et discutée ; la section de Neuchâtel, pour sa part, supprimerait au 2<sup>me</sup> alinéa, les mots « *le tout sous réserve de ratification par l'assemblée.* »

5. Nous désirerions aussi, comme paraît le demander la section de Zurich (n° de janvier de l'Art Suisse), que les décisions prises

par la réunion des délégués soient définitives (et non plus remises en discussion à l'assemblée générale).

6. Nous nous rallions à l'idée d'une exposition de la société en automne (de préférence en Suisse allemande), si toutefois la chose peut se faire dans des conditions favorables.

7. De nouveaux membres ne seraient admis qu'à la condition qu'ils aient été reçus au Salon fédéral ou à une exposition internationale (section suisse avec jury nommé par les artistes).

8. Nous appuyons l'idée des membres passifs prônée par M. Girardet.

9. Quant à l'admission des femmes, notre proposition faite l'an dernier à Berne (de recevoir les femmes aux expositions) n'ayant pas abouti, les membres de la section, à l'unanimité moins deux voix, se prononcent contre la prise en considération de l'admission des femmes au sein de la société.

Vous voudrez bien excuser la sécheresse de mon compte rendu et me croire, mon cher président.

Votre dévoué,

LOUIS DE MEURON.

P. S. — Nous formons encore le vœu que deux secrétaires dûment qualifiés soient nommés à l'avance pour rédiger le procès-verbal de l'ass. des délégués.

#### GENÈVE

La section de Genève a discuté les propositions à l'ordre du jour et nous a communiqué le résultat de ses délibérations.

1<sup>o</sup> Elle est d'accord pour éléver la cotisation centrale, mais jusqu'à la somme de 8 fr. seulement.

2<sup>o</sup> Elle est en majorité opposée à l'admission des femmes dans la Société, mais si le principe de leur admission est voté par l'assemblée générale elle est d'avis que ce soit absolument sur le même pied que les hommes.

3<sup>o</sup> C'est la section de Genève qui a demandé la nomination du président central en assemblée générale (voir page 11 du N° 64 du journal.)

4<sup>o</sup> La proposition de Zurich (modification à l'art. 49 des statuts) a été admise, mais à cette condition que les sections seront prévenues trois mois à l'avance de tout projet de modification aux statuts.

5<sup>o</sup> La proposition concernant l'admission des candidats n'a pas été discutée.

6<sup>o</sup> L'admission de membres passifs a été acceptée, ils auraient droit au journal, à l'entrée gratuite aux expositions de la société et à une estampe, mais la section est opposée à toute espèce de loterie.

7<sup>o</sup> La proposition de M. Röthlisberger n'a pas encore été discutée.

J. PLOJOUX,  
secrétaire.

#### MUNICH

Munich, le 27 mars 1907.

Monsieur le Président.

Notre section a discuté dans sa séance d'hier les propositions du Comité central et a pris les décisions suivantes :

1<sup>o</sup> *Augmentation de la cotisation à 10 fr.* La section de Munich est d'avis de porter la cotisation à 8 fr. à condition que le journal soit mieux dirigé que jusqu'à présent et qu'un secrétaire soit nommé et payé par la société.

2<sup>o</sup> *Admission des dames dans la société* : La section de Munich a décidé de soumettre à l'assemblée générale la proposition suivante :

a) Les dames *ne pourront pas* être admises comme membres des sections.

b) Par contre l'assemblée générale peut, sur la proposition des sections nommer *Membres extraordinaires* les dames dont les travaux justifieraient cette nomination. Les droits et les devoirs de ces membres extraordinaires resteraient à fixer.

3<sup>o</sup> *Election du Président central à l'assemblée générale.* Cette proposition est acceptée.

Il en est de même des suivantes :

4<sup>o</sup> *Modification du paragraphe 49 des statuts* en ce sens qu'une modification aux statuts pourra être votée par l'assemblée générale si la proposition en a été faite trois mois à l'avance.

5<sup>o</sup> *Proposition concernant l'admission de nouveaux membres* : La section de Munich est d'accord mais en ajoutant que d'avoir exposé au Turnus suffira, quand le jury du Turnus sera équivalent à celui de nos expositions nationales, quand par conséquent le règlement du jury du Turnus sera le même que celui du Salon.

Il faut encore insister sur ce point que pour être admis, le fait d'avoir été reçu dans les plus importantes expositions à l'Etranger devra être pris en considération.

Telles sont les réponses aux questions posées par le comité central. J'ai encore à vous communiquer que la section de Munich propose que pour notre exposition projetée à Genève on adopte le système du Salon de diviser les œuvres envoyées en *trois catégories*:

a) Reçues.

b) Reçues, mais réexpédiées *franco de port* pour cause de manque de place.

c) Refusées, renvoyées sans franchise de port.

Nous proposerons la même chose au Turnus.

Nous vous prions Monsieur le Président de bien vouloir communiquer cette proposition de la section de Munich aux personnes qui s'occupent de l'exposition de Genève.

En vous communiquant ces réponses au nom de la section de Munich, je vous envoie ainsi qu'au nouveau Comité central nos cordiales salutations.

*Le secrétaire :*

CARL LINER, Ungererstrasse 18/4.

#### AARAU

Aarau, 3 mai 1907.

Monsieur le Président,

Les propositions de la Section d'Aarau, au sujet des questions qui seront soumises à l'assemblée générale, sont les suivantes :

1. *Cotisation annuelle.* Nous sommes absolument d'avis d'élever la cotisation annuelle à 10 fr.

2. *Admission des dames.* Notre section est en principe pour l'admission des dames dans notre société. Nous sommes cependant d'avis, que les conditions d'admission pour les deux sexes doivent être plus sévères.

3. *Nomination du Président central par l'assemblée générale.* En admettant que la modification du Comité central ne soit pas admise.

**4. Changement de l'article 49 des statuts.** Nous nous joignons à la proposition de la section de Zurich, publiée dans le numéro 64 de « l'Art Suisse ».

**5. Réorganisation du Comité central.**

(Proposition de M. Röthlisberger).

La section argovienne fait sur ce point les propositions suivantes :

A. Chaque section doit avoir le droit d'élire un représentant au Comité central. Ce représentant pourrait réunir 2 ou 3 voix suivant l'importance de la section.

B. Le Comité central choisit parmi ses membres, le Président, le Secrétaire et le Caissier.

Le président élu par le Comité central est le Président central.

C. Le comité central doit s'assembler au moins tous les trois mois dans une ville située au centre de la Suisse. Le voyage et les frais d'entretien sont à la charge de la Caisse centrale.

**6. Membres passifs.** Nous ne sommes pas d'avis d'accepter les membres passifs dans notre société.

**7. Admission de nouveaux membres.** Nous sommes aussi d'avis de n'accepter comme membres de la Société que les candidats ayant exposé de leurs œuvres dans un Salon national ou autre (Expositions d'arts), dont le Jury aura été composé suivant les règlements de nos Expositions d'arts.

**8. Lieu et date de la prochaine séance générale.** Notre section n'approuve pas le choix de la ville de Genève pour l'assemblée générale.

Suivent les noms des nouveaux membres désirant entrer dans la Société Suisse :

Wyler, Otto, peintre, Aarau.

(Turnus 1906 et 1907).

Rauber, Karl, peintre, Soleure.

(Turnus 1903, 1904, 1905, 1907).

Au nom de la Section argovienne :

*Le président,*

A. WEIBEL.

*Le secrétaire,*

Max BURGMEIER.

**BERNE**

Berne, le 10 mai 1907.

Au Comité central de la Société des peintres et sculpteurs suisses à Genève.

Monsieur le Président,

Par la présente permettez-nous de vous donner connaissance des décisions prises par la section de Berne au sujet des tractanda de la prochaine assemblée générale.

1. La section de Berne est d'accord que l'assemblée générale sera convoquée pour le mois de septembre à Genève.

2. Elle n'a pas de candidat à présenter à la Société.

3. Il faut agir de façon à ce que le règlement actuel de la commission fédérale des beaux-arts soit maintenu et il faut rejeter les propositions Abt.

4. Avant d'accepter l'augmentation proposée des cotisations, la section de Berne désire en connaître les motifs. Un budget avec indications des dépenses prévues pour le journal et pour l'administration doit paraître préalablement dans l'Art Suisse. Elle désire toujours plutôt voir la suppression de ce journal.

5. Notre section est d'accord d'accepter des dames comme membres de la société. Elle exige cependant qu'elles présentent les mêmes titres que les hommes.

6. Le mode de nomination du président central devra rester le même avec la seule modification que sa nomination doit avoir lieu avant l'assemblée générale.

7. Elle est d'accord avec les propositions de la section de Zürich en ce qui concerne les changements de statuts.

8. Elle est également d'avis de rendre plus difficiles les conditions de réception ; il faut, pour se faire recevoir membre, avoir exposé au Salon ou à une exposition analogue.

9. La réception de membres passifs (proposition Girardet) est acceptée.

10. La proposition Röthlisberger, création d'une commission formée par des délégués de chaque section est acclamée. Cette commission tiendrait ses séances régulières et en publierait le protocole soit par des bulletins, soit par le journal l'Art Suisse dans le cas où on le conserve.

Recevez, Monsieur le Président et Messieurs, l'expression de notre parfaite considération.

Au nom de la section de Berne :

*Le secrétaire,*

R. KIENER.

*Le président,*

K. L. BORN.

**LUCERNE**

La section de Lucerne de la Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses a pris les décisions suivantes les 3 et 17 mai :

1<sup>o</sup> Augmentation de la cotisation.

La section est d'accord en principe pour l'augmentation à 10 fr. de la cotisation. Mais elle trouve que le journal devrait paraître régulièrement 12 fois par an.

2<sup>o</sup> Admission des dames.

La section est d'accord comme précédemment pour l'admission des dames, à condition que ce soient de véritables artistes qui seraient admises dans la société avec les mêmes droits et les mêmes devoirs que les hommes.

3<sup>o</sup> Nomination du Président central par l'assemblée générale. Comme le mode d'élection actuel n'a aucune raison d'être nous sommes pleinement d'accord avec la section de Genève.

4<sup>o</sup> Modification de l'article 49 des statuts.

D'accord, à condition cependant que les décisions de l'assemblée des délégués ne soient pas reprises par l'assemblée générale (voir à ce sujet la proposition de notre section dans le même numéro).

5<sup>o</sup> Admission de nouveaux membres.

Nous ne sommes pas d'accord avec la proposition du Comité central concernant l'admission de nouveaux candidats. A l'avenir l'exposition nationale des Beaux Arts n'aura probablement lieu que tous les quatre ans et les autres expositions suisses dont le règlement concorde avec celui de l'exposition nationale n'offrent pas plus de garanties relativement à la qualité des œuvres reçues que l'exposition du Turnus.

Il n'est par conséquent pas nécessaire de rendre l'entrée dans notre société encore beaucoup plus difficile, nous déirons qu'on maintienne le mode d'admission actuelle.

6<sup>e</sup> Proposition de M. Röthlisberger.

La formation du comité de membres des différentes sections paraît très avantageuse, il en résulterait un travail en commun plus riche en résultats et plus de cohésion entre les sections. On peut estimer si Olten est choisi comme lieu de réunion le plus favorable, qu'il faudrait compter sur une dépense de 2000 fr. environ comprenant l'indemnité pour le transport en II<sup>me</sup> classe de chemin de fer et une somme de 10 fr. par jour pour l'entretien.

Pour permettre à la société cette dépense, notre journal pourrait être transformé en un petit bulletin et nous accepterions à l'avenir des membres passifs.

*Le président,*  
Hans EMMENEGGER.

*Le secrétaire,*  
K. MOSSDORF.

## ZURICH

Monsieur A. Sylvestre, président central de la société des peintres, sculpteurs et architectes suisses, Genève.

Monsieur et cher collègue,

Dans la séance du 25 mai courant la section de Zurich a décidé d'adopter la proposition de notre collègue Wassmuth (concernant la participation de notre société à l'Exposition internationale des Beaux-Arts à Venise), proposition qui vous a déjà été adressée directement et qu'elle espère vous voir accueillir avec un intérêt bienveillant. Je me permets, par la même occasion, d'attirer votre attention sur l'article de la « Gazette de Lausanne » du 30 mai et intitulé « Les journalistes suisses et l'exposition de Venise ». Le dit article défend chaudement la cause.

Je vous ai déjà fait connaître, dans ma lettre du 18 mai, le résultat infructueux de nos démarches faites dans le but de trouver un local pour notre exposition, infructueuse en ce qui concerne le musée des arts industriels. Je ne vous ai pas non plus caché les difficultés que nous pourrions rencontrer en ce qui concerne le pavillon de la « Tonhalle » et je ne me suis malheureusement pas trompé. Le pavillon de la Tonhalle est encore toujours à notre disposition et cela aux mêmes conditions vraiment avantageuses, seulement avec la différence qu'on nous dit maintenant que les concerts du soir doivent absolument avoir lieu, après nous avoir appris précédemment qu'ils n'auraient pas lieu.

Ceci change naturellement les affaires. J'aime bien voir populariser l'art et ses manifestations, mais j'ai de la peine à me représenter une Exposition de notre société jointe à des soirées musicales et je suppose que vous êtes de mon avis ? Il ne me semble pas pouvoir être question d'une fermeture de l'Exposition, le soir. Je suis naturellement tout-à-fait disposé de faire part de toutes nos démarches à notre assemblée des délégués et à l'assemblée générale. Je ne vous cacherai pas non plus que j'ai aussi passé chez M. Henneberg qui avait mis à notre disposition sa galerie de l'exposition Gottfried Keller. Je lui ai demandé de vouloir nous rendre le même service aimable, mais M. Henneberg a dû, à son grand regret donner une réponse négative.

Malheureusement toutes ces nombreuses démarches n'ont eu qu'un résultat négatif ou douteux. S'il y a encore quelque chose à obtenir, la section de Zurich ne manquera pas de veiller aux intérêts de notre société, mais permettez-moi de vous rappeler ma prière de ne pas exclusivement viser la ville de Zurich, mais de

faire aussi passer en revue d'autres villes. Dans notre dernière séance, il a été question d'Aarau. C'est facile pour la section d'Aarau de se rendre compte si les locaux du musée répondraient à nos exigences.

Vous recevrez — c'est-à-dire le caissier central recevra — dans le courant de la semaine prochaine, les contributions annuelles. M. B. *Lesch*, peintre, Schaffhouse, a donné sa démission ; je vous prierai donc de vouloir le biffer sur la liste des membres de la société.

Comme il ne manque plus que quelques semaines jusqu'au moment de l'Assemblée générale, il est préférable de réservé tout le reste de notre entretien jusqu'à cette époque ; nous aurons à vous faire part de bien des choses et je suis convaincu que nous arriverons à une bonne solution des questions qui nous intéressent.

Veuillez agréer mes salutations collégiales.

Pour la section de Zurich de la Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses :

*Le président,*  
L. RIGHINI.  
Zurich, le 31 mai 1907.

## BALE

Monsieur Albert Silvestre.

Monsieur le Président,

Le dernier numéro de notre journal « l'Art Suisse » contient différentes choses qui me forcent à prendre la plume, quand ce ne serait que pour défendre mon point de vue personnel : mais je sais que, par exemple, la plupart de mes collègues de Bâle sont entièrement de mon avis.

Ainsi, il me semble que le ton agressif de notre Société vis-à-vis de la Société des Arts (Kunstverein), particulièrement dans la correspondance de la section de Zurich et surtout dans la lettre de Giacometti, est aussi injuste que ridicule. La Société suisse des Arts, dans ses 100 années d'existence, a créé d'utiles et excellentes choses, et s'est acquise les plus grands mérites en développant et en protégeant l'Art en Suisse. Il est donc de très mauvais goût, et indigne de notre Société, d'exciter l'opinion contre elle.

Les expositions Turnus ont leur raison d'être, c'est indiscutable. Sans le Turnus, une quantité de petites villes n'arriveraient pas à voir une exposition des Beaux-Arts ; ainsi au lieu de boycotter le Turnus, d'après Giacometti, il serait beaucoup plus raisonnable d'envoyer de bons tableaux aux expositions. La subvention allouée à la Société des Arts (Kunstverein) reviendrait d'elle-même à ceux qui la méritent. Quant à ce qui regarde l'organisation des Turnus-expositions, la suspension défavorable des tableaux dont on se plaint si souvent et avec raison, etc., c'est justement taux membres de notre Société, qui demeurent dans la ville où est le Turnus, à s'en occuper. C'est ce que nous avons fait à Bâle et à Aarau, et le résultat en a été très satisfaisant. On atteint mieux le but avec l'aide personnelle qu'avec des critiques malveillantes. Et à la fin, « la dispute pour un os », c'est-à-dire, les contestations pour la subvention du comité, deviennent répugnantes.

Par la même raison, je trouve que nos attaques contre la « Nouvelle Association des Artistes suisses », devraient cesser. Sans doute, nous trouvons le nom *Sécession*, que la nouvelle Société s'est ajouté, impropre. Du reste, ces messieurs sont absolument libres de se réunir, d'exposer, de recevoir l'appui de la commission aussi bien que nous — tant mieux — ; si cela va mal, ils doivent en subir

les conséquences. Probablement qu'avec le temps, il se formera encore plus de ces sociétés et d'expositions particulières : nous ne pouvons pas l'empêcher. Ainsi dernièrement, une société de jeunes peintres de grand talent, et dont aucun n'appartenait à notre société, a organisé, à Bâle, une exposition fort intéressante.

Mais en attendant, je souhaiterais que notre journal se bornât à être une feuille d'informations, au lieu de devenir une feuille de diffamation (Hetzerei).

Pour ce qui regarde l'assemblée générale, je suis tout-à-fait opposé à ce qu'elle ait lieu cet automne à Genève : elle doit siéger dans une ville du centre.

Je ne vois pas non plus pourquoi toutes ces décisions prises et arrêtées, doivent toujours être discutées à nouveau.

En voilà assez pour aujourd'hui.

Recevez, Monsieur, les salutations de votre dévoué collègue

EMILE BEURMANN.

Bâle, mai 1907.

\* \* \*

Cette lettre motive les réflexions suivantes :

Quelles que soient les raisons pour lesquelles M. Beurmann réserve sa sympathie pour le Kunstverein et toute sa sévérité pour les actes du comité de la société des peintres et sculpteurs, rien ne justifie les expressions qu'il emploie à l'adresse des membres de notre société correspondants de notre journal :

Nous repoussons en particulier, et énergiquement, ce qualificatif (feuille de diffamation), dont il nous affuble et dont le sens lui échappe probablement si cette expression n'a pas dépassé sa pensée.

La forme des critiques que nous avons adressées au Kunstverein a toujours été courtoise, et nous ne pouvons pas pour plaisir à des adversaires qui ne nous ménagent pas, renoncer à défendre notre point de vue.

Il serait un peu fort que dans notre propre organe, nous ne puissions signaler les empiétements d'une société, critiquer son organisation, ou réclamer pour nous des avantages que l'on accorde à d'autres, sans que nous recevions les injures des membres de notre société. Si ces derniers dépensaient pour elle un peu de l'ardeur qu'il mettent à défendre le Turnus, nous n'en serions pas réduits, aujourd'hui, à batailler pour nous soustraire aux embûches dressées sur notre chemin sous la forme du nouveau règlement de la Commission fédérale des Beaux-Arts.

Il serait pourtant bon de ne pas oublier que c'est là le point de départ de cette discussion et au lieu de nous vanter les mérites du Turnus que chacun connaît et apprécie à sa juste valeur, M. Beurmann ferait mieux de nous donner son opinion au sujet du renvoi du salon fédéral tous les 4 ans ou de la diminution à 7 des membres du jury, pour le salon fédéral ou encore sur la façon dont seront présentés les nouveaux membres de la Commission Fédérale des Beaux-Arts. C'est cela qu'il serait intéressant de connaître, malheureusement sur ce point là M. Beurmann est complètement muet. Je me permets de le renvoyer au n° 64 de notre journal où il trouvera tout au long l'énumération de ces différentes propositions qui ne nous paraissent pas conçues dans un esprit très favorable aux artistes et que l'on aurait été bien aise de faire admettre sans que ces derniers fussent consultés.

Nous n'avons attaqué personne, M. Beurmann, nous ne faisons que nous défendre, ne renversez pas les rôles et si M. Abt ne nous mets pas au courant de ces projets, s'il ne fait pas de bruit,

soyez bien certain, que c'est afin d'arriver plus sûrement au but qu'il se propose, et qu'il ne cache pas du reste « Développer le Kunstverein même au détriment de tous les autres groupements artistiques. » Sa situation à la commission fédérale lui permet de nous nuire tout en ayant l'air de défendre les intérêts supérieurs de l'art et cela sans que vous nous en doutiez. C'est là votre excuse et c'est pour cela que nous cherchons à vous éclairer.

Quant à la question de la subvention : cette dispute vous est répugnante dites-vous. Ce n'est pas notre avis ; elle est très importante, car contrairement à ce que vous dites les bénéfices, ne vont pas toujours à ceux qui les méritent, et les ressources de l'Etat étant excessivement limitées comme vous le savez il n'est pas différent que ces fonds soient bien ou mal employés.

En tous cas c'est notre rôle à nous qui sommes les premiers intéressés de donner notre opinion sur ce sujet, et en outre nous ne voyons pas très bien pourquoi, cette question qui intéresse si fort le Kunstverein deviendrait aussitôt répugnante à partir du moment où c'est nous qui nous en occupons.

Nous n'en avons parlé du reste qu'au point de vue du principe, qui oblige les artistes voulant bénéficier de cette subvention d'en passer par le Turnus. Or il y a de nombreux artistes qui préfèrent ne pas exposer que d'être exposés comme on l'est dans les expositions du Kunstverein.

Faut-il pour cela qu'ils renoncent à être achetés pendant les 3 ans, au minimum pendant lesquels il n'y aura pas de salon Fédéral ?

Cela n'est pas équitable quoique vous en disiez, et cela ne peut le devenir que si les autres sociétés sont mises sur le même pied.

Il est évident que cela ne sera jamais le point de vue du Kunstverein, nous le savons, et nous en sommes très fâchés, mais cela ne nous empêchera pas de défendre notre opinion qui étant celle de la majorité des artistes vaut bien celle d'une société d'amateurs.

Vous appelez cela de la critique malveillante, permettez moi de vous dire plus aimablement qu'elle est simplement objective, et que nous ne nous occupons pas de personnalités.

En ce qui concerne l'organisation du Turnus a propos de laquelle vous nous donnez des renseignements et des conseils, vous trouvez qu'il serait préférable d'y envoyer beaucoup de bonnes choses plutôt que de le boycotter, cependant quelques lignes plus loin vous convainez vous-même que c'est avec raison que l'on se plaint de l'organisation. Alors...

Il est vrai que vous ajoutez que ce sont les membres de notre société, habitant la ville où l'exposition doit avoir lieu qui doivent se charger eux-mêmes du placement des œuvres. C'est ce qui s'est fait à Bâle et à Aarau, dites-vous, et le résultat en a été très satisfaisant.

Je répondrai à ce dernier point, par un fait qui se passe de commentaires.

A Aarau ou à Bâle précisément, un tableau de notre très respecté collègue, Louis Patru, fut trouvé et exposé à Bâle dans cet état sans que l'on juge utile de prévenir personne de l'accident survenu.

Au retour, lorsqu'on s'aperçut que ce tableau avait été trouvé et grossièrement réparé, et que de plus le cadre était brisé, le premier soin de la famille fut d'envoyer à l'administration du Kunstverein une réclamation qui semblait motivée, mais celle-ci ne donna aucun signe de vie.

Un beau jour cependant la famille Patru reçut la visite d'un agent d'assurance qui vint lui déclarer que celle-ci ne pouvait pas

être responsable de l'accident, et ce fut tout. Quant au secrétariat du Kunstverein il ne daignait pas répondre aux lettres qui lui étaient adressées sur ce sujet.

Voilà comment sont traités les artistes et leurs œuvres à ces expositions, et vous voudriez nous faire partager votre admiration pour cette institution.

Il faudrait d'abord commencer par réformer ces mœurs.

Pour terminer je dirai avec vous, que nous ne songeons nullement à empêcher l'organisation des expositions particulières, ni la création ne nouvelles sociétés d'artistes.

En ce qui concerne la sécession, nous avons raiillé son titre qui ne vise qu'à tromper le public et quant au Kunstverein, celui-ci n'étant pas une société d'artistes nous lui contestons le droit de s'occuper de nos affaires.

Enfin nous ne pouvons partager votre manière de voir au sujet du Journal, car si dans notre organe nous ne pouvons pas discuter librement des questions vitales pour notre société, mieux vaut le supprimer, car dans ce cas il serait parfaitement inutile.

Encore une fois à propos de cette discussion, nous ne faisons que répondre aux attaques dont nous avons été l'objet, et qui se sont manifestées au sein de la Commission Fédérale des Beaux-Arts, lorsqu'il s'est agit de revoir le règlement de cette commission. Or nous ne nous lasserons pas de dire que nous ne voulons pas de ce règlement tel qu'il est rédigé actuellement.

M. le Président du Département de l'Intérieur et la Commission Fédérale elle même ont bien eu le sentiment qu'ils ne pouvaient ignorer l'opinion des intéressés puisqu'on nous fait l'honneur de nous appeler en conférence pour discuter de cet objet.

Il s'agit donc que nous nous mettions d'accord au moment où nous aurons notre assemblée générale et de prendre des décisions conformes aux vœux de la majorité des artistes, lesquelles seront soumises aux délégués de la commission par l'intermédiaire de notre président.

Mais gageons que M. Beurmann n'assistera pas à notre assemblée

A. S.

Très honoré président, chers collègues,

Lorsque nous visitons les grandes expositions internationales à l'étranger, nous sommes frappés de ce que la Suisse est en général mal représentée et souvent aussi elle ne l'est pas du tout. Souvent des œuvres remarquables de Suisses habitant l'étranger sont exposées dans les salles et avec les œuvres des nationaux.

Les comptes rendus de la presse et l'opinion publique attribuent la gloire et l'honneur de ces œuvres au pays qui leur a offert aimablement l'hospitalité.

De la Suisse il n'est question qu'à un point de vue : c'est un pays de pâtres et d'éleveurs de bétail, de bons commis, d'excellents tireurs et gymnastes ; quand à l'art il n'en est pas question, ils sont trop rudes et trop lourdauds ces descendants des mercenaires et de soldats chercheurs d'aventures.

A la dernière exposition du Simplon à Milan, la Suisse qui était la nation la plus voisine était en général si misérablement représentée qu'on pouvait en avoir honte.

En fait d'œuvres d'art il n'y avait pour ainsi dire rien à voir ou des choses insignifiantes. Il est vrai que l'Exposition

des Beaux-Arts était la seule section uniquement italienne, mais la Belgique cependant a su mettre l'Art en valeur dans son exposition collective, et la Bulgarie elle-même, dans son pavillon, en plus de son architecture a laissé ses peintres se présenter de la manière la plus favorable.

Il y a peu de temps l'exposition bisannuelle de Venise a rouvert ses portes et c'est une vraie joie de voir combien les différentes nations rivalisent de zèle pour mettre en valeur le meilleur de leur œuvre dans des salles qui d'année en année sont arrangées avec plus de goût.

La Suisse, elle, brille par son absence. Ne serait-il pas indiqué de prendre l'initiative d'envoyer aussi régulièrement à cette exposition qui a lieu tous les deux ans des œuvres de la Suisse que nous présenterions de la manière la plus favorable à côté des expositions des autres nations.

Il en résulterait peut-être ceci, que l'opinion courante que l'Art Suisse n'a point de caractère propre, disparaîtrait complètement. Car ce caractère propre ne provient pas seulement du hasard d'une école ou des motifs traités, mais bien plutôt du tempérament et du caractère de la race.

La Suisse peut avoir un art national aussi bien et mieux que les grandes nations voisines elle doit seulement le vouloir et mettre comme nation son point d'honneur à ce que l'on voie aussi dans l'Art, le signe du degré de culture auquel elle est arrivée.

Ma proposition est donc celle-ci :

1<sup>o</sup> La Société des peintres, sculpteurs et architectes Suisses prend l'initiative d'organiser une participation régulière à l'exposition bisannuelle à Venise.

2<sup>o</sup> Elle se mettra en rapport avec la Commission Fédérale des Beaux-Arts et le Conseiller fédéral délégué pour obtenir un crédit à cet effet.

3<sup>o</sup> Elle se mettra en rapports avec le comité de Venise pour qu'une salle soit réservée régulièrement à la Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses.

4<sup>o</sup> Elle s'occupera de tout ce qui concerne l'installation de l'exposition, y compris un concours pour la décoration du local.

L'entreprise contribuerait, à mon avis, à augmenter le sentiment de solidarité entre les artistes suisses. Cela ne porterait aucun préjudice à l'exposition annuelle nationale de notre société, mais lui donnerait au contraire un but plus vaste parce que le choix des envois à faire à l'exposition internationale se ferait à l'exposition nationale.

Il y a encore deux ans jusqu'au prochain rendez-vous international à Venise, ce temps est suffisant pour étudier la question et faire les préparatifs.

En vous présentant ma proposition sur laquelle je vous prie de me donner votre avis, je reste avec mes cordiales salutations, votre...

HERMANN WACHSMUTH, peintre.

Zürich, Schanzeneggstrasse, 1, membre de la section de Zürich, 21 mai 1907.

Nous ne pouvons qu'appuyer l'idée et la proposition de notre collègue. Tout ce que nous pouvons faire pour affirmer notre existence chez nous ou à l'étranger, sera une œuvre utile. La question est de savoir, si nous devons prendre l'initiative de participer à cette exposition à titre de Société de Peintres et sculpteurs, ou si nous devons demander à la Commission fédérale des Beaux-Arts la participation officielle de la Suisse à cette manifestation.

Quoiqu'il en soit, nous étudierons la question, qui sera discutée à l'assemblée générale.

## BULLETIN DES EXPOSITIONS OUVERTES A VISITER

**PARIS.** — Grand Palais des Champs-Elysées, Salon des Artistes français, du 1<sup>er</sup> mai au 30 juin.

**PARIS.** — Société Nationale des Beaux-Arts, Salon de 1907, au Grand Palais, avenue d'Antin, du 14 avril au 30 juin.

**PARIS.** — Palais de Bagatelle; exposition de portraits de femmes de 1870 à 1900, organisée par la Société Nationale des Beaux-Arts.

**Genève.** — Salle Thellusson. Juin, Exposition collective d'Artistes genevois.

## MEMENTO DES EXPOSITIONS ANNONCÉES OU EN FORMATION

### SUISSE.

**GENÈVE.** — Exposition municipale, 20 août fin septembre 1907.

### ETRANGER.

**PARIS.** — Grand Palais. Exposition internationale du Livre de fin juillet au 20 octobre.

**PARIS.** — Ecole nationale des Beaux-Arts. Exposition centennale de la gravure originale, prochainement.

**PARIS.** — Musée du Luxembourg. Exposition temporaire à la salle des peintres étrangers: peintres allemands, suisses, russes, italiens, espagnols, portugais.

**MILAN.** — Exposition des Beaux-Arts; Exposition internationale d'Art décoratif.

**MUNICH.** — Glaspalast, exposition des Beaux-Arts de l'Association des Artistes de Munich du 1<sup>er</sup> juin à fin octobre.

**PÉROUSE.** — Exposition d'Art Ombrien ancien, de mars à novembre 1907.

**KREFELD.** — Exposition d'Art français, Musée Krefeld, printemps et été 1907.

**MANNHEIM.** — Exposition internationale des Beaux-Arts et d'horticulture, à l'occasion du troisième centenaire de la fondation de cette ville, à partir du 1<sup>er</sup> mai 1907.

**VENISE.** — 7<sup>me</sup> exposition internationale des Beaux-Arts du 22 avril au 31 octobre 1907.

**ROME.** — Exposition internationale de la Société des « Amatori e Cultori di Belle-Arti, Via Nazionale », au printemps de 1907.

**STRASBOURG.** — Exposition d'art français, au printemps de 1907.

**STUTTGART.** — Printemps 1907. Exposition d'art français.

## NOUVELLES

\* \* Le peintre orientaliste Eugène Girardet, de Neuchâtel, vient de mourir à Paris, à l'âge de 54 ans. Eugène Girardet était sociétaire de la Société des Artistes français.

\* \* L'exposition Chardin-Fragonard est définitivement fixée au 10 juin. Elle s'ouvrira dans les Galeries Georges Petit.

\* \* La Bibliothèque Nationale de Paris organise en ce moment une exposition de portraits peints et dessinés du treizième au dix-septième siècle, qui durera jusqu'au 30 juin.

## NECROLOGIE

Nous avons appris avec un vif regret la mort du sculpteur Lanz qui, comme on sait, faisait partie de la Section de Paris. Lanz était né à la Chaux-de-Fonds en 1847 et, après des études à Munich et à Paris, commença une vie d'active production interrompue par la mort seulement.

Faut-il rappeler que Genève lui doit la statue équestre du Général Dufour, Yverdon celle de Pestalozzi, Berne le buste de Stämpfli et Lausanne le monument Ruchonnet.

## BIBLIOGRAPHIE

Charles Diehl. — *Botticelli*. Paris, librairie de l'Art ancien et moderne. 1 vol. in-16 avec 25 gravures. (Collection des Maîtres de l'Art).

Jules Helbig. — *L'Art Mosan depuis l'introduction du christianisme jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle*, 1 vol. in-4°, avec 37 planches hors texte.

*Journal des Curieux*. (10 mars 1907). — Intéressant numéro spécialement consacré à Manet, à propos de l'entrée de l'Olympia au musée du Louvre : publication de documents inédits sur l'artiste, fac-similés d'autographes, de caricatures, etc., etc.